

Annexe au communiqué de presse du 26 février 2016

Aperçu des actions réalisées par l'Agence eSanté au cours de la période 2013-2015 couverte par le premier Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu avec l'Etat et la CNS

1. L'élaboration et la mise en œuvre du premier schéma directeur des systèmes d'informations de santé national pour la période 2013-2015.

Elaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la santé il définit une **stratégie nationale d'interopérabilité des systèmes d'informations de santé**, comprenant entre autres la politique de sécurité pour les systèmes d'information santé au niveau national et la mise en place d'outils de suivi.

2. La conception et la mise en place de la Plateforme eSanté, comprenant les services eSanté suivants :

* **L'annuaire des professionnels de santé** : Registre national référentiel qui répertorie les professionnels de santé et les établissements de santé autorisés à fournir des soins médico-sociaux au Luxembourg. Il est accessible au public à partir du portail eSanté.

* **L'annuaire des patients** : Registre national référentiel qui répertorie les personnes physique affiliées à l'assurance maladie luxembourgeoise, et toute personne physique bénéficiant de prestations de soins de santé au Grand-Duché du Luxembourg.

* **L'espace collaboratif** : Espace de travail virtuel partagé, destiné aux professionnels de santé, permettant de créer une communauté autour d'un métier, d'un thème, d'un réseau de santé.

* **La base documentaire** : Bibliothèque en ligne accessible au public, regroupant un ensemble de documents électroniques classés par thèmes, disponibles en téléchargement pour les patients, les professionnels et autres acteurs du monde de la santé.

* **La messagerie sécurisée** : Messagerie électronique médicale permettant la communication sûre et confidentielle entre les professionnels de santé répertoriés dans l'annuaire national référentiel, et leur offrant la possibilité d'encrypter le contenu des messages avec la fonctionnalité Regify® garantissant ainsi la stricte confidentialité des données envoyées entre l'expéditeur et le destinataire.

* **La fiche prévention «médecin référent»** : Application en ligne adressée aux médecins référents leur permettant d'évaluer un certain nombre de facteurs de risque pour le patient en prévention primaire, dans le but d'offrir aux patients des mesures préventives requises. Ce service, fourni à travers la plateforme eSanté en tant que sous-traitant pour la Direction de la Santé, a été suspendu en juin 2015 pour cause de modification de la Convention Médecin Référent, dont la nouvelle version a été signée entre l'Association des Médecins et Médecins Dentistes (AMMD) et l'Assurance Maladie (CNS). Un nouveau service médecin référent sera opérationnel à partir du second trimestre 2016 pour répondre aux nouvelles dispositions du dispositif Médecin Référent.

* **IdéoMed** : Outil de gestion électronique des dossiers de patients pris en charge dans un établissement, mis à la disposition des établissements luxembourgeois ne disposant pas de plateau technique. Le dossier patient informatisé (DPI) IdeoMed dispose des niveaux de sécurité de la Plateforme eSanté, aussi bien dans la conservation des données médicales que dans l'accès à ces données aux seules personnes autorisées au sein de l'établissement.

* **Le Dossier de Soins Partagé** : le dossier de santé électronique personnel et sécurisé du patient, qui regroupe les données de santé pertinentes nécessaires à une prise en charge optimale, renseignées par les différents professionnels de santé intervenant dans le parcours de soins de santé du patient.

Le déploiement graduel des services eSanté

Le portail www.esante.lu était le premier service livré (en décembre 2013), suivi par l'annuaire des professionnels de santé, l'annuaire des patients, l'espace collaboratif, la base documentaire et la messagerie sécurisée dès janvier 2014.

Un premier groupe de services eSanté a pu être déployé dès le mois de juin 2014 à une cible restreinte (médecins référents) pour s'élargir dès septembre 2014, aux médecins généralistes et spécialistes, et par la suite à tous les professionnels de santé qui ont demandé l'accès à ces services.

Phase pilote du DSP

Dès juin 2015 - en accord avec la CNPD et le Conseil de Gérance de l'Agence - l'Agence eSanté a mis en œuvre le Dossier de Soins Partagé (DSP) en phase pilote à une patientèle restreinte, à savoir les patients adhérant au dispositif «Médecin Référent». Depuis octobre 2015, l'Agence eSanté propose un programme complémentaire d'adhésion de patients volontaires à toute personne souhaitant ouvrir un DSP.

En outre, elle a développé de premiers partenariats avec divers établissements de santé luxembourgeois sous forme de conventions de collaboration. En conclusion de ces conventions, tous ces acteurs s'engagent à obtenir une attestation de conformité à la Plateforme, délivrée par l'Agence eSanté, leur permettant d'ouvrir la liaison entre leurs systèmes d'information et le DSP de la plateforme eSanté.

Informatisation de divers prestataires de soins

L'Agence a fait un effort important dans le domaine de l'informatisation au niveau des prestataires de soins, notamment à travers la modernisation des outils des cabinets de médecine de ville ou la mise à disposition, à des petits établissements non-informatisés, de l'outil de gestion électronique de dossiers patients, Ideomed.

Tout au long du processus de la mise en œuvre de ces services eSanté - de la conception à l'élaboration jusqu'à leur déploiement - l'Agence eSanté a enchaîné ateliers de travail, réunions d'information et séances de formation destinés aux professionnels de santé.

Avec le démarrage de la phase Pilote du DSP et l'arrivée des premières informations dans les DSP activés, l'Agence a également organisé, sur demande, des réunions d'information auprès des associations de patients ou des entreprises pour présenter le DSP, son contenu et son utilité. De plus, l'Agence eSanté a mis en place un bureau d'accueil dans les locaux des assurances sociales où les personnes demandeuses d'ouvrir leur DSP patient volontaire peuvent obtenir des informations détaillées sur le DSP.

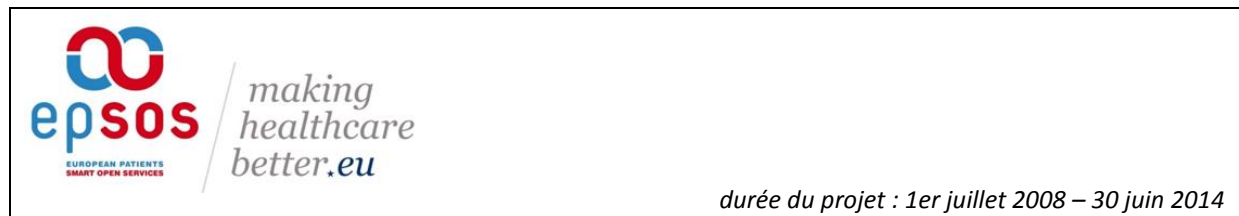
Les services eSanté susmentionnés sont accessibles via le portail eSanté www.esante.lu.

3. Participation aux projets européens

La coopération transfrontalière est une des actions prioritaires dans le domaine de la santé fixées par le gouvernement luxembourgeois dans son programme gouvernemental de 2013. De plus, le citoyen étant devenu plus mobile, tant sur le plan professionnel que privé, les besoins en soins de santé de ce dernier ne s'arrêtent par conséquent pas aux frontières. Le partage de données de santé transfrontalier deviendra donc de plus en plus important.

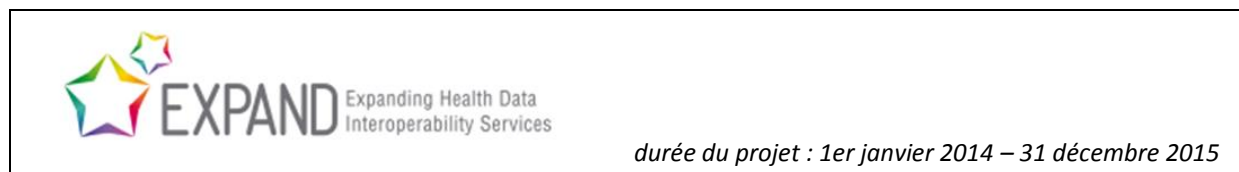
En plus, le Luxembourg, situé au cœur de l'Europe, se démarque fortement des autres pays européens par la composition de sa population internationale et par le nombre important de travailleurs frontaliers qui le rejoignent journalièrement. Ce phénomène met l'Agence eSanté dans la situation privilégiée de pouvoir donner une contribution référentielle au niveau des organes européens qui travaillent sur la facilitation du partage de données de santé au niveau européen.

Dans cette optique il était tout naturel que l'Agence participe aux projets européens suivants :



Projet européen, auquel 25 pays ont participé, qui avait pour objectif la mise en place d'une opération pilote à grande échelle sur deux services transfrontaliers, le résumé patient et la e-prescription. Ayant rejoint le projet en 2013, l'Agence eSanté a réussi avec succès les tests d'échange de résumé patient, dans un premier instant en tant que pays B (pays de prise en charge) et ensuite en tant que pays A (pays de résidence du patient).

Site web : www.epsos.eu



Projet européen visant à intégrer les recommandations pertinentes des précédents projets européens en eSanté, plus particulièrement du projet epsOS, et à établir une voie de développement durable vers des services de santé transfrontaliers. Le projet s'est clôturé par un projectathon, une séance de test visant à tester la conformité de l'outil OpenNCP aux spécifications techniques impliquées dans l'échange transfrontalier de résumé patients et de prescription électronique.

L'Agence eSanté, en tant que représentant national pour le Luxembourg, et le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), en tant que leader du consortium luxembourgeois du projet européen eSens (<http://www.esens.eu/home/>), ont participé ensemble aux tests, qui s'inscrivent également dans le cadre de leur collaboration au projet eSens (voir description ci-après).

Site web : www.expandproject.eu



durée du projet : 1 avril 2013 – 31 mars 2016

Electronic Simple European Networked Services

L'objectif de ce projet est d'améliorer l'accès frontalier aux services publics dans l'Union Européenne, et de supporter le développement d'un marché numérique unique. e-SENS développera une infrastructure pour des services publics interopérables en Europe, en utilisant les résultats de projets pilotes à grande échelle, dont epSOS. L'Agence eSanté fait partie du consortium luxembourgeois et s'est engagée à participer au work package « piloting eHealth services », auquel elle participe activement depuis 2014.

Site web : www.esens.eu



durée du projet : 1er mai 2015 – 30 avril 2018

Le Ministère de la Santé a délégué l'Agence eSanté à le représenter au sein du Joint Action to Support the eHealth Network, une action conjointe initiée par l'Union européenne sous le programme Santé 2014-2020. La mise en place de cette Joint Action vise à alimenter la eHealth Network - un réseau reliant les autorités nationales chargées de la santé en ligne - par des propositions élaborées par les experts techniques œuvrant au déploiement de la e-santé. L'Agence eSanté conduit – ensemble avec le Royaume Uni – le work package « mise à jour des lignes conductrices européennes liées à la e-santé », et contribue aux work packages « utilisation secondaire de données de santé », « partage de stratégies et plan d'actions nationales » et « l'identification électronique dans la e-santé ».

Pour plus d'informations sur l'Agence eSanté, la Plateforme eSanté et ses services, veuillez consulter le portail eSanté au www.esante.lu.

Contact : Daisy Smet

Email : daisy.smet@agence-esante.lu

Téléphone : (+352) 2712 5018 21